



REGLEMENT ET TARIFS PECHE 11ER JUIN AU 22 SEPTEMBRE 2024

Article 1. Réglementation Générale

L'achat des cartes de pêche doit être effectué à votre arrivée sur le site, avant la mise en action, de 7h00 à 17h30 à la Buvette de Tueda.

Toute truite capturée doit être conservée et respectueusement sacrifiée dans les plus brefs délais.

Les espèces autres que fario et arc en ciel ne doivent pas être remises à l'eau mais rapportées à la buvette.

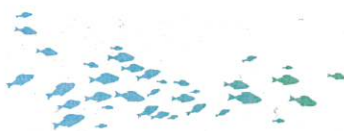
Une fois les quatre truites capturées et conservées, le pêcheur doit stopper son action de pêche.

Baignade interdite.

En cas d'accident corporel, de vol ou de perte d'objet personnel, la Buvette de Tueda ne peut pas être tenue pour responsable des dommages engendrés.

Toute dégradation, bris ou vol du matériel loué, du mobilier et des infrastructures seront sanctionnées par la facturation des réparations et des dommages causés.

Les déchets de tout type devront obligatoirement être déposés dans les contenants prévus à cet effet à l'entrée du parking.





REGLEMENT ET TARIFS PECHE 11ER JUIN AU 22 SEPTEMBRE 2024

Article 2.0 : Contrôles

Le personnel de la Buvette de Tueda peut à tout moment contrôler le bon respect du présent règlement intérieur, le droit de pêche et vérifier si le pêcheur est en conformité avec la réglementation en vigueur (procédés et modes de pêche).

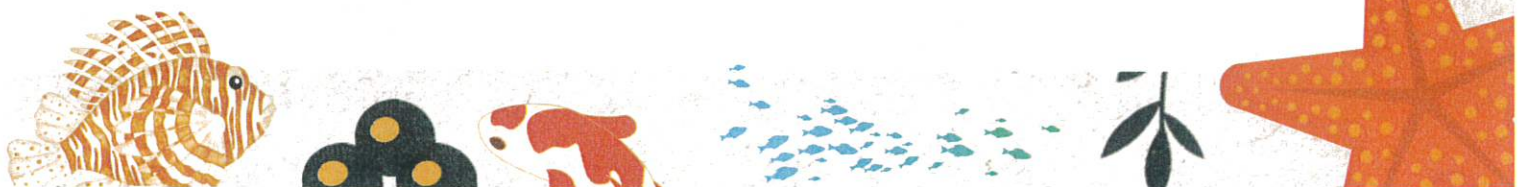
Les pêcheurs acceptent de se soumettre au contrôle :

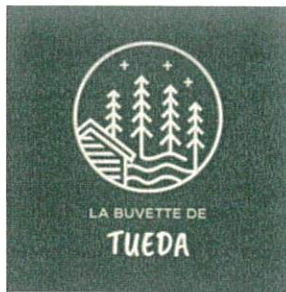
- o De leur carte de pêche
- o De leur ligne et des montages afférents
- o De leurs contenants à poisson
- o De leurs sacs, glacières, housses, caisses et de tout autre dispositif susceptible de dissimuler du poisson

Article 2.1 : Non-respect des procédés et modes de pêche autorisés

En cas de constat de non-respect des procédés et modes de pêche autorisés, le contrevenant :

- o Se verra signifier au préalable un avertissement écrit,
- o Devra s'acquitter d'une pénalité de 50.00 € en cas de récidive,
- o En cas de refus de présentation de sa carte ou d'ultime récidive, la Buvette de Tueda se réserve le droit de prononcer l'exclusion du contrevenant pour une période à déterminer.





REGLEMENT ET TARIFS PECHE 11ER JUIN AU 22 SEPTEMBRE 2024

Article. 3 : Les pêches autorisées

A la mouche, classique au lancer (bombette, bouchon, bulle d'eau) ou à coup, avec une seule canne autorisée en action de pêche par pêcheur.

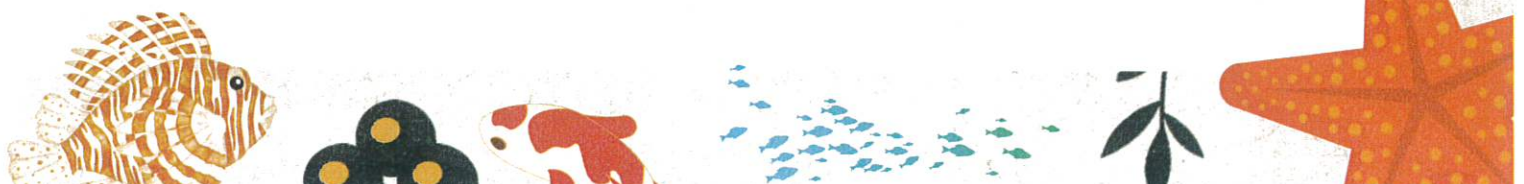
En pêche classique, un seul hameçon par ligne, les hameçons doubles ou triples sont interdits.

Hameçons sans arpillons ou écrasés, pour toutes les pêches. Pour la pêche à la mouche, 4 mouches autorisées maximum sur le bas de ligne.

Pour la pêche en NO KILL, une épuisette réservoir avec manche d'1m minimum est obligatoire, les raquettes de rivière ne sont pas autorisées.

Article. 4 : Pêches interdites

- Aux Bobbies, à la cuillère, aux leurres, à l'asticot, à la pâte fluo odorante, aux œufs de poissons, aux vairons morts ou vifs, amorçage. Il est interdit de pêcher en entrant dans l'eau, du bord. Respecter les herbiers et les abords du lac.
- Au float tube





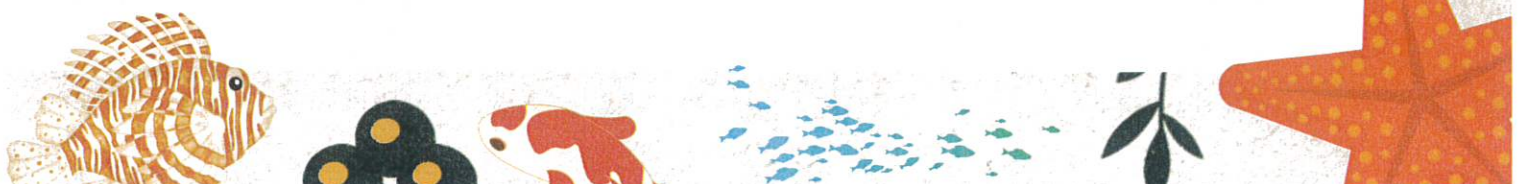
REGLEMENT ET TARIFS PECHE 11ER JUIN AU 22 SEPTEMBRE 2024

Article. 5 : Nombre de prises

- 4 prises pour la pêche classique
- 4 prises pour la formule pêche à la mouche

Chaque poisson pris en pêche classique devra être prélevé.
Il est interdit de trier ses prises.

Chaque pêcheur devra présenter ses prises au garde pêche à la fin de
chaque partie.





TARIFS

Pêche à la mouche en no-kill

1/2 journée 07h00-12h00 ou 12h00-17h00
Journée 07h00-17h00

ADULTES 15 € ENFANT - DE 16 ANS 10 €
ADULTES 20 € ENFANT - DE 16 ANS 12 €

Pêche à la mouche 4 poissons

Journée 07h00-17h00

ADULTES 19 € ENFANT - DE 16 ANS 12 €

Pêche classique 4 poissons

Journée 07h00-17h00

ADULTES 19 € ENFANT - DE 16 ANS 12 €

Carte saison en no-kill

ADULTES 150€ ENFANT - DE 16 ANS 55€

Location et vente de matériel

Location lancer équipé bouchon 1/2 journée	10 €
Location épuisette réservoir	4 €
Mouches	2 € / PIECE
Boîte de teignes	6 €
Boîte de vers de terre	6 €

Nous rappelons à tous les pêcheurs, que nous sommes dans un site remarquable, au sein d'une Réserve naturelle et qu'il est de mise de respecter l'environnement. Il est impératif de récupérer tous vos déchets, vos hameçons, vos fils et bas de ligne, qui peuvent nuire à la petite faune telle que les oiseaux et les rongeurs.

Poissons présents dans le lac : truites Arc en ciel et truites Fario de taille de 30 à 70cm.

Tous les poissons en No-Kill, devront être relâchés rapidement afin d'éviter leur épuisement. Ils devront être pris à l'épuisette réservoir, sans être trainés dans l'herbe ou la terre, afin de respecter leur mucus protecteur. Les poissons devront être manipulés le minimum possible et remis très vite à l'eau.

Pour tout renseignement supplémentaire :

Restaurant du lac de Tueda. Tél : 04 79 00 45 08 ou mail à buvettedetueda@3valleesrestauration.com

